

SÉANCE SPÉCIALE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 4 AVRIL 2018, À 16 H 45.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Secrétaire d'assemblée – nomination
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Segment de la rue Brûlé – concept et mandat
5. Embauche – stagiaire en urbanisme
6. Embauche – agente en communication
7. Poste syndiqué – technicien/technicienne en comptabilité – ouverture
8. Technicienne en comptabilité – madame Geneviève Côté-Riberdy – embauche
9. Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – travaux de laboratoire – autorisation
10. Levée de la séance

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain  
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage  
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Céline Jacques-Gagnon, respectivement directrice générale et secrétaire administrative.

**1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Suzanne Dauphin déclare la séance spéciale ouverte à 16 h 45.

**2. Secrétaire d'assemblée – nomination**

204-04-2018

EN l'absence de madame Sylvie Malo, greffière, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

QUE madame Céline Jacques-Gagnon, secrétaire administrative, soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance spéciale.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

205-04-2018

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance spéciale tel que présenté.

206-04-2018

#### 4. Segment de la rue Brûlé – concept et mandat – autorisation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le réaménagement de la rue Brûlé, entre la rue Gauthier nord et la 1<sup>ère</sup> Avenue, et que son concept a été présenté au conseil municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs afin d'élaborer les plans et devis, ainsi que pour la surveillance des travaux qui découleront de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à procéder à un appel d'offres eu égard à l'élaboration des plans et devis, ainsi qu'à la surveillance des travaux se rapportant au réaménagement de la rue Brûlé entre la rue Gauthier nord et la 1<sup>ère</sup> Avenue ;

QUE le mandat soit octroyé selon les dispositions de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville.

207-04-2018

#### 5. Embauche – stagiaire en urbanisme

ATTENDU le besoin d'une ressource pour assistance au service inspection en période estivale;

ATTENDU QUE monsieur Samuel Labonville, étudiant universitaire au Baccalauréat en urbanisme de l'Université de Montréal, est disponible pour effectuer à nouveau un stage qui se fait dans le cadre de ce programme d'étude;

ATTENDU QUE monsieur Labonville a été vu lors d'une entrevue tenue le 27 mai 2016 avec le directeur du Service de l'urbanisme et le directeur général adjoint;

ATTENDU QUE les directeurs de services s'entendent pour recommander l'embauche de cette personne à titre de stagiaire en urbanisme pour l'ensemble de la saison estivale 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de monsieur Samuel Labonville pour occuper le poste de stagiaire en urbanisme, en qualité de personne salariée stagiaire;

QUE monsieur Labonville soit également désigné pour agir à titre :

- d'officier autorisé à l'application des règlements 300-A-1990 (construction), 300-B-1990 (lotissement) et 300-C-1990 (zonage);
- d'officier autorisé à l'application du règlement 691-2000 (distribution, économie et tarification de l'eau potable);
- d'officier autorisé à l'application du règlement numéro 741-2002 (usage des pesticides);
- d'officier autorisé à la délivrance des permis et à l'inspection des terrains;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif de stagiaire;

QUE le stage débute le 7 mai et se termine le 21 septembre 2018, selon les besoins de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

**6.           Embauche – agente en communication**

*Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Suzanne Dauphin se retire pendant les délibérations.*

**208-04-2018**

ATTENDU le concours lancé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en vue de procéder au recrutement d'une personne pour occuper le poste d'agent/agente en communication;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de madame Audrey Briand au poste d'agente en communication, au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « agent en communication » de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de madame Briand soit fixé au 9 avril 2018;

QUE l'embauche de madame Briand soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

**7.           Poste syndiqué – technicien/technicienne en comptabilité – ouverture**

**209-04-2018**

ATTENDU le surplus de travail permanent au Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-prairies autorise l'ouverture d'un poste syndiqué de technicien/technicienne en comptabilité, à temps partiel, au sein du Service des finances.

**8.           Technicienne en comptabilité – madame Geneviève Côté-Riberdy – embauche**

**210-04-2018**

ATTENDU l'ouverture du poste de technicien/technicienne en comptabilité au sein du Service des finances de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU l'affichage interne effectué afin de recruter une personne pour occuper ce poste, sans résultat;

ATTENDU QUE madame Geneviève Côté-Riberdy a, dans le cadre de ses études collégiales en technique de comptabilité, effectué son stage au sein du Service des finances à l'hiver-printemps 2017 et qu'elle a continué à y œuvrer comme employée temporaire jusqu'à ce jour;

ATTENDU QUE madame Côté-Riberdy a répondu de manière satisfaisante aux tâches qui lui ont été confiées depuis son stage et qu'elle est une candidate de choix pour occuper le poste de technicien/technicienne en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

DE procéder à l'embauche de madame Geneviève Côté-Riberdy au poste de « technicienne en comptabilité », à temps partiel (18 à 21 heures par semaine), au salaire fixé à l'échelon 1 de l'échelle « technicien loisirs » de la convention collective en vigueur;

QUE le début de l'emploi de madame Côté-Riberdy soit fixé au 5 avril 2018;

QUE l'embauche de madame Côté-Riberdy soit sujette à une période de probation de cent vingt (120) jours travaillés, prévue à la convention en vigueur, au service de l'employeur.

**9. Réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies – travaux de laboratoire – autorisation**

**211-04-2018**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'autoriser les services municipaux à procéder à une demande de prix dans le cadre de divers travaux de laboratoire liés aux travaux de réfection des infrastructures sur la rue Curé-Rondeau, entre les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> Avenues, et du stationnement du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies et de retenir le plus bas soumissionnaire conforme.

**10. Levée de la séance**

**212-04-2018**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 16 h 55.

---

Céline Jacques-Gagnon  
Secrétaire d'assemblée

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse